

COMMUNE DE LA PIERRE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 2 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le deux décembre, le Conseil Municipal de la commune de La Pierre, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M Jean-Paul DURAND, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 novembre 2014

Nombre de Conseillers en exercice 11
Nombre de Conseillers présents : 10
Nombre de Conseillers votants : 10

Présents : DURAND JP. / GAYET JY/ CHARLES CH. / JACOB E/ DUFRESNE S./FIORILLO K./VAGLIO-PRET D./POMMIER C./ DORIOL P./ KARA V
Absents excusés GENTY I./

Mme Christiane CHARLES a été élue secrétaire.

COMMISSION COMMUNALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

Monsieur le Maire expose au conseil, que dans le cadre de la révision du règlement des boisements, décidée par délibération n° 22 du 9 avril 2014, il y a lieu de mettre en place une commission communale.
Une campagne d'information a été réalisée sur la commune par affichage et sur le site officiel de la commune.

Le conseil, après en avoir délibéré, considérant les candidatures, décide à l'unanimité, d'élire outre le Maire, membre d'office,

<u>TITULAIRE CONSEIL MUNICIPAL :</u>	Ilona GENTY
<u>SUPPLEANTS CONSEIL MUNICIPAL :</u>	CHARLES Christiane VAGLIO-PRET Dominique

<u>TITULAIRES PROPRIETAIRES FORESTIERS :</u>	PERRIN Danielle RAYMOND Philippe
<u>SUPPLEANTS PROPRIETAIRES FORESTIERS</u>	CHARLES Gilbert RAFFIN-PEYLOZ Michel

<u>TITULAIRES PROPRIETAIRES FONCIERS NON BATI</u>	DURAND Laurent DOVAL Christine JACOB Eric
<u>SUPPLEANTS PROPRIETAIRES FONCIERS NON BATI</u>	HENRI Paul MICAUD Roger

TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT sur consommation 2015

Monsieur le Maire expose au conseil que le tarif de l'eau et de l'assainissement n'a pas été revu depuis plusieurs années et que, compte tenu des travaux importants réalisés en 2014, il y a lieu de les revoir.

Le conseil, après en avoir délibéré, considérant les charges du budget eau et assainissement, les augmentations des prestations, décide à l'unanimité, de fixer comme suit les tarifs 2015 de l'eau et de l'assainissement.

EAU de 1.55€	passé à 1.60€
ASSAINISSEMENT : de 0.46€	passé à 0.48€
La location de compteur reste à 10€	

OBJET DE LA DELIBERATION: CCPG : commission d'évaluation des transferts de charges

Monsieur le Maire expose au conseil le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges réunie le 7 novembre dernier

Le conseil, après en avoir délibéré, considérant ce rapport décide à l'unanimité, de l'approuver

OBJET DE LA DELIBERATION: CCPG MODIFICATION STATUTAIRE N°9

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de modification statutaire proposé par la communauté de communes du Pays du Grésivaudan visant à la prise de compétence à dater du 1^{er} janvier 2015 concernant :

- Les « réseaux et services locaux de communications électroniques » telle que prévu à l'article L 1425-1 du code général des collectivités territoriales
- Les « activités périscolaires des collèges d'intérêt communautaire » au titre des compétences facultatives

Le conseil, après en avoir délibéré approuve, à l'unanimité, la modification statutaire n° 9 de la communauté de communes du Pays du Grésivaudan

Fusion des sociétés Eau de Grenoble et SERGADI

En tant qu'actionnaire (2 actions) la commune est amenée à se prononcer sur la fusion des sociétés Eau de Grenoble et SERGADI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Adopte à l'unanimité les propositions et :

- Valide le projet de traité de fusion ;
- Valide la désignation de DURAND Jean-Paul comme représentant de la collectivité au sein de de l'Assemblée générale (voire du conseil d'administration au titre de l'Assemblée Spéciale) de la société EAU DE GRENOBLE ;
- Valide la désignation de DURAND Jean-Paul comme représentant de la collectivité du Comité Stratégique et de Contrôle de la société EAU DE GRENOBLE ;
- Autorise Monsieur le Maire à participer et à voter à toute assemblée des actionnaires ou à tout conseil d'administration ayant pour objet la réalisation de l'opération envisagée ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de l'opération envisagée.

Le secrétaire



Le Maire

